



**STRATEGIE NATIONALE REVISEE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



Août 2024

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
CHAPITRE 1. INTRODUCTION : JUSTIFICATION DE LA SNDR.....	6
1.1 Contexte mondial et régional de la production rizicole.....	6
1.2 Contexte national.....	6
1.3 Justification et problèmes à résoudre	7
1.4 Démarche méthodologique.....	8
CHAPITRE 2. MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR 1	10
2.1 Rappel de la vision et de l'objectif de la SNDR 1 (2012 – 2025)	10
2.2 Mise en œuvre de la SNDR 1	10
2.2.1 Résultats obtenus suivant Axe 1. Intensification durable la production rizicole.....	11
2.2.2 Résultats obtenus suivant Axe 2 : Amélioration des capacités de transformation post récoltes et de la chaîne de valeur	12
2.2.3 Résultats obtenus suivant Axe 3 : Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés.....	12
2.3 Forces et faiblesses de la SNDR 1.....	13
2.4 Contraintes.....	14
2.5 Leçons à tirer	15
CHAPITRE 3. POTENTIALITES DE PRODUCTION	17
3.1 Introduction	17
3.2 Régime foncier	17
3.3 Pôles de développement du secteur rizicole (PDSR)	17
3.3.1 Pôle de développement du secteur rizicole n°1 (PDSR 1)	18
3.3.2 Pôle de développement du secteur rizicole n°2 (PDSR 2)	18
3.3.3 Pôle de développement du secteur rizicole n°3 (PDRS 3)	19
CHAPITRE 4. VISION ET PORTEE DE LA SNDR 2025	20
4.1 Objectifs de la SNDR 2025	20
4.2 Hypothèse de départ / Théorie de changement.....	20
4.3 Evolution de l'importation prévisionnelle du riz blanc lors de la mise en œuvre de la SNDR 2025.....	21
CHAPITRE 5. STRATEGIES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SNDR 2025	24
5.1 Axe stratégique n°1 : Appui institutionnel et développement du partenariat	24
5.2 Axe stratégique n°2 : Appui technique à la production	25
5.3 Axe stratégique n°3 : Appui à la valorisation du riz : Transformation et Accès aux marchés	27
CHAPITRE 6. DEFIS ET OPPORTUNITES LIES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL	31
6.1 Défis selon les différents maillons de la chaîne de valeurs	31
6.2. Opportunités existantes dans la filière.....	32

CHAPITRE 7. DOMAINE PRIORITAIRES ET APPROCHES.....	35
CHAPITRE 8. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET RISQUE.....	36
8.1 Structure de gouvernance et de mise en œuvre	36
8.2 Risques et mesures d'atténuation	37
CONCLUSION	38

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Nouvelles variétés de riz adoptées.....	13
Tableau n°2 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 1.	18
Tableau n°3 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 2.	18
Tableau n°4 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 3.	19
Tableau n°5 : Synthèse des données de production de riz en 2023 dans les 3 PDRS en RCA	19
Tableau n°6 : Evolution des rendements, du nombre des riziculteurs et superficies moyennes par producteurs pour atteindre les objectifs du SNDR2	22
Tableau n°7 : Prévisions des productions de paddy et du riz blanc pendant la mise en œuvre de la SNDR 2025	23
Tableau n°8 : Risques et Mesures d'Atténuation pour la Mise en Œuvre de la SNDR 2	37

Liste des figures

Figure n°1 : Variation du taux d'importation du riz blanc lors de la mise en œuvre du SNDR de 2025 à 2030.....	22
Figure n°2 : Principaux bassins rizicoles en République centrafricaine.....	29
Figure n°3 : Répartition des bassins rizicoles par type d'écologie culturale.....	30

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
AGRA	Rice Green Revolution in Sub-Saharan Africa
BAD	Banque africaine de développement
AfricaRice	Centre du Riz pour l'Afrique
CRPR	Centre Régional Polyvalent de Recherche
CARD	Coalition pour le développement de la Riziculture en Afrique
CNP	Comité national de pilotage
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
DT	Délégué technique
DGEPSESA	Direction Générale des Etudes, de la Planification, de Suivi-Evaluation et des Statistiques Agricole
ERI	Emergency Rice Initiative/ Initiative d'urgence riz
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques des Etudes Economiques et Sociales
LaSBAD	Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomiques pour le Développement
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
NEPAD	Nouveau Partenariat pour l'Afrique
ONASEM	Office National des Semences
OPAR	Organisations professionnelles agricoles et rurales
PTF	Partenaire Technique et Financier
PET	Participatory Evaluation Trial
RCPCA	Plan de Relèvement de consolidation et de la paix (RCPCA),
PND	Plan National pour le Développement
PFN-Riz	Plate forme Nationale Riz
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PDDA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PADECAS	Projet d'Appui au Développement des Chaînes des Valeurs Agricoles dans les Savanes
PRADAC	Projet d'Appui à la Relance Agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique

PARSENKO	Projet d'Appui à la Résilience et à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les préfectures de la Kémo et de la Ouaka
PRUCAC	Projet d'Urgence Relance
RGPH	Recensement Général de la Population Humaine
RCA	République Centrafricaine
REPROSEM	Réseau des producteurs des semences
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
TF	Task Force
UE	Union Européenne

CHAPITRE 1. INTRODUCTION : JUSTIFICATION DE LA SNDR

1.1 CONTEXTE MONDIAL ET RÉGIONAL DE LA PRODUCTION RIZICOLE

Le riz reste la troisième céréale produite dans le monde après le blé et le maïs. En 2023, la production mondiale de riz devrait avoisiner 523,5 millions de tonnes (FAO, 2023). Entre 2021-2022, les exportations de riz sont estimées à 53,6 millions de tonnes.

Au niveau africain, le riz est une denrée stratégique pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il est cultivé dans près de 40 des 54 pays du continent et constitue une source de revenus pour plus de 35 millions de riziculteurs. Malgré tout, la plupart des pays africains ne sont pas autosuffisants en riz. Tous sont fortement dépendants des importations pour satisfaire la demande croissante en riz. Cette situation de dépendance aux importations de riz avec les pertes en devises engendrées a été à l'origine de la conférence convoquée à Rome par la FAO en juin 2013, réunissant les Chefs d'Etats et les Ministres africains de l'Agriculture et appelant à une mobilisation pour augmenter la productivité et la production de riz.

En dépit d'un potentiel écologique important, la riziculture en Afrique est moins productive qu'en Asie qui est le continent qui a opéré une révolution verte en Riz. A titre d'exemple, en Afrique, entre 2008 à 2020, le rendement moyen de la culture du riz variait autour 2 tonnes/ha en raison des petites superficies exploitées et d'un accès limité des petits producteurs aux intrants. Selon Otsuka¹, en Afrique, la consommation annuelle de riz est estimée à 35 millions de tonnes, tandis que la production n'en couvre que 20 millions, nécessitant ainsi des importations nettes de 15 millions de tonnes.

La création de la Coalition pour le développement de la Riziculture en Afrique (CARD) à l'initiative de la JICA, du NEPAD et de AGRA en 2008 a permis à 23 pays de bénéficier d'appuis multiforme pour l'élaboration d'une Stratégie visant à doubler la production nationale sur 10 années considérées comme une première phase. C'est ainsi qu'au cours de la période 2008 – 2018, la production annuelle des pays engagés à travers leur Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) a doublé, passant de 14 à 28 millions de tonnes de paddy. La deuxième phase de ce partenariat s'est fixé comme objectif le doublement de la production annuelle à 56 millions de tonnes.

1.2 Contexte national

La République centrafricaine (RCA) connaît un déclin de sa production rizicole depuis les 10 dernières années. Les importations de riz blanc sont en nette augmentation avec des moyennes de 12 357 tonnes² alors qu'en 2023, la production de paddy était d'environ 1 750 tonnes³, ce qui est en régression, comparée à la productions des années 1990 qui était de 7 800 tonnes.

¹ Otsuka et *al.* 2023, Rice Green Revolution in Sub-Saharan Africa.

² Données MIC juillet 2024

³ Enquête MADR 2024

La consommation moyenne du riz, quant à elle, est passée de 4,5 kg/personne/an à 5 kg/personne/an⁴. Avec le changement des habitudes alimentaires intergénérationnel, la consommation *per capita* est susceptible de croître à plus de 7,5 kg/personne/an⁵.

En 2012, la RCA a adhéré à l'initiative CARD aboutissant à l'adoption d'une SNDR affichant une ambition de production de paddy de 95 400 tonnes à l'horizon 2025 dont 64 340 tonnes en riziculture pluviale, 20 740 tonnes en riziculture de bas – fonds et 10 320 tonnes en culture irriguée. Hélas, la crise déclenchée en 2013 n'a permis l'opérationnalisation de cette SNDR.

Dans le cadre du plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA, 2017 – 2021), plus de 300 milliards de FCFA d'investissements ont été consacré pour le secteur agricole sur des projets de résilience visant la reconstitution des ressources paysannes et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). La part de la riziculture reste limitée à la distribution de semences.

La révision de la SNDR s'inscrit dans une démarche de développement d'une riziculture durable dans le pays établissant ainsi un cadre de référence pour les interventions publiques/privées dans le secteur de la production rizicole en RCA.

1.3 Justification et problèmes à résoudre

La RCA couvre une superficie de 623 000 km² et une population estimée à 6 100 000 habitants, soit 7,2 hab./km² (ICASEES, 2023). Elle dispose de ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agroécologiques favorables à l'agriculture et à l'élevage. Le potentiel agricole est de 15 000 000 ha de terres arables dont seulement 800 000 ha sont cultivés chaque année, correspondant à 5,3% du total et moins de 0,5 ha exploité en moyenne par actif agricole. Le climat du pays est favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs. Le pays dispose d'un important réseau hydrographique qui offre une disponibilité en eau (surface, souterraine) pour l'agriculture. La disponibilité de ces ressources constitue un potentiel important dans la perspective de l'intensification des cultures par irrigation. En général, ces conditions agroécologiques favorables permettent le développement des cultures de rente et des cultures vivrières.

En effet, les diverses spéculations vivrières (manioc, arachide, riz, sorgho, sésame, etc.) produites contribuent pour environ 25,2% à la constitution du produit intérieur brut (PIB), représentant 51,4% du produit intérieur brut agricole (PIBA) (BEAC, 2007). De ces différentes spéculations vivrières, on note une nette croissance de la production du riz.

Cette culture figure désormais parmi les principales cultures vivrières marchandes. Outre sa contribution à l'approvisionnement alimentaire de la population, la production rizicole contribue aux fonctions économiques, sociales, et environnementales de l'agriculture centrafricaine (Kadékoï-Tigagué et Humbert, 2009).

⁴ FAO 2008, E Mbétid-Bessane, Adoption et Intensification du Nouveau Riz pour l'Afrique en Centrafrique Tropicultura 2014

⁵ Estimation par TF juillet 2024

En dépit de l'existence du potentiel agroécologique favorable au développement de la riziculture, de nombreuses contraintes entravent la productivité et la compétitivité du secteur rizicole en RCA. Sur le plan technique, la sous productivité agricole est un fait commun à toutes les spéculations du pays. Il s'agit de :

- La faible compétence technique des producteurs de riz et l'émergence récente des coopératives agricoles ;
- Les ressources limitées des services agricoles d'encadrement des producteurs (ONASEM, ACDA et ICRA) ;
- Le faible revenu agricole des producteurs qui limite l'accès aux engrais ;
- Le manque d'incitation de l'Etat à promouvoir le financement des producteurs et les chaînes de valeurs de transformation et de commercialisation ;
- L'adoption du libéralisme commercial qui expose les petits producteurs aux importations des grands pays producteurs de riz.

Sur le plan de la transformation des organisations de producteurs agricoles, toujours organisés en groupements informels, la Loi n°22.000 du 29 avril 2022 portant création de la Chambre d'Agriculture et Tourisme (CAT) a instauré un registre des sociétés coopératives. La CAT est donc en charge de l'immatriculation des coopératives comme des entreprises reconnues par les institutions de développement. Ce faisant, les SCOOP immatriculés, si elles sont évaluées comme efficaces, peuvent bénéficier des appuis techniques et financiers des partenaires.

1.4 Démarche méthodologique

La présente SNDR est une révision de celle de 2012 pour en corriger les insuffisances et répondre effectivement aux objectifs de satisfaction de la demande locale de riz par la production nationale, la constitution d'un stock de réserve alimentaire et l'exportation du surplus de production.

La SNDR révisée est alignée aux différents plans de développement en cours en RCA à savoir : le Plan National de Développement (PND 2024 – 2028), le Compact Agricole et Alimentaire, le Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA) et le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

Elle est aussi alignée sur les cinq grandes priorités du « HIGH5 »⁶ de la BAD dont celle relative à la transformation de l'agriculture africaine qui est de « renforcer la sécurité alimentaire de l'Afrique grâce à la transformation de l'agriculture africaine » et qui vise à renforcer les chaînes de valeurs agro-alimentaires dans les pays.

L'approche méthodologique a consisté d'abord à la révision de la SNDR 1 par une équipe d'experts multisectoriels (Task Force National Riz) en février 2023. La version révisée de cette stratégie a fait l'objet de séances de travail avec les experts du secrétariat de la CARD.

⁶ Les cinq domaines prioritaires de la Banque africaine de développement sont destinés à aider les pays africains à réaliser les ODD. Ces domaines sont : nourrir l'Afrique ; éclairer l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Ensuite, une retraite de validation interne par la Task Force (TF) a été organisée à Boali (75 km de Bangui) et un draft 0 du document de la SNDR II a fait l'objet d'un atelier de finalisation organisé à Douala au Cameroun avec l'appui de la CARD du 29 Juillet au 3 Août 2024.

Enfin, le document a fait l'objet d'échanges avec certains de nos partenaires au développement notamment la Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, l'UE, la FAO, et certains partenaires privés ayant une notoriété mondiale dans le domaine de la riziculture.

CHAPITRE 2. MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR 1

2.1 Rappel de la vision et de l'objectif de la SNDR 1 (2012 – 2025)

La vision de la SNDR 1 s'inscrit dans une vision globale définie par le Gouvernement de la RCA dans le cadre de la SDRASA⁷ qui vise à reconstruire une agriculture productive, rentable, durable et créatrice de richesse : *« D'ici 2025, l'Agriculture centrafricaine, productive, rentable, respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les initiatives locales et le concept genre, qui crée de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire »*.

L'objectif global de la SNDR 1 est de contribuer, d'ici à l'horizon 2025, à l'augmentation durable de production agricole nationale, par l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz local afin de répondre aux besoins et exigences des consommateurs.

De manière spécifique, la SNDR 1 devrait aboutir à :

- (i) Accroître et améliorer les potentialités de production ;
- (ii) Renforcer les capacités d'amélioration de la productivité des systèmes rizicoles ;
- (iii) Améliorer les capacités de transformation post-récoltes et d'organisation de la commercialisation ;
- (iv) Renforcer les capacités d'irrigation et d'investissement dans les technologies de maîtrise de l'eau ;
- (v) Renforcer les capacités des structures d'appui (recherche et vulgarisation) et des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR).

De façon concrète, la mise en œuvre de la SNDR prévoyait à l'horizon 2025 un impact significatif, non seulement sur l'augmentation de la production rizicole, mais aussi sur la sécurisation de la production où plus de 30 000 ha de riz seront exploités correspondant à plus de 95 400 tonnes de paddy, soit environ 62 000 tonnes de riz blanc, d'une valeur estimée à plus de 22 milliards de FCFA. En terme stratégique, ces résultats auraient contribué à atteindre une croissance moyenne annuelle en terme réels de 6% (contre 2% d'après la Baseline de 2011), une réduction du taux d'insécurité alimentaire à 15% (Baseline: 30,2%).

2.2 Mise en œuvre de la SNDR 1

L'implémentation de la SNDR 1 a réellement débuté en 2013 suite à sa validation nationale sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Cependant, à la fin de l'année 2013, la crise militaro-politique a provoqué la destruction des capacités de l'ICRA qui disposait en son sein d'un programme céréales avec deux (02) projets spécifiques riz.

Aussi, il est important de signaler que de 2017 à 2024, il n'y a pas eu de véritable projet spécifique ou de grande envergure dans le domaine du riz.

⁷ SDRASA : Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, 2011 – 2015.

Certains projets structurants qui promouvaient le développement des chaînes de valeurs orientées vers le marché des productions agropastorales ont intégré dans leurs composantes des interventions sur le volet riziculture.

2.2.1 Résultats obtenus suivant Axe 1. Intensification durable la production rizicole.

Les performances des variétés de riz Nerica introduites à travers le projet **CFC/FIGR.14** « *Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale* », notamment leurs cycles courts et leurs rendements élevés en bas – fonds et en pluvial ont augmenté les besoins d’acquisition en matériel de production. Pour cette raison la FAO et le Gouvernement RCA ont mis en place un financement complémentaire de 349 000 USD pour le projet **TCP/CAF/330** « *Appui à la production et la diffusion du riz Nerica à travers une approche participative* » pour 22 mois. Ce qui a permis à nombre de bénéficiaires d’avoir accès aux semences.

De mai 2013 à avril 2014, dans le cadre de la phase 2 de l’Initiative d’Urgence sur le Riz du Japon, le pays a bénéficié du projet « *Initiative d’urgence riz (ERI)* » d’un montant de 100 930 USD en appui aux activités rizicoles menées dans les PDSR⁸. Ce projet visait à améliorer l’accès aux semences de qualité, à réduire les contraintes de travail ainsi que les pertes post-récoltes. Il a permis d’emblaver 26,46 ha et d’obtenir 62 tonnes de semences de qualité. Les rendements moyens obtenus étaient de 2,1 à 2,5 t/ha avec le Nerica 7, Nerica 11 et Nerica 13 en écologie de plateau, de 3,2 t/ha en bas-fonds et 3,8 à 4 t/ha en irrigué avec les variétés NL 24 et NL 60 à Sakaï, Ngoumangou et à Bambari.

En 2015, le Groupe d’Action Sélection et Amélioration Rizicole (*Breeding Task Force*) a renforcé les capacités de l’ICRA dans l’évaluation agronomique de 32 accessions de riz de plateau dans un dispositif d’essai d’évaluation participatif ou *Participatory Evaluation Trial (PET)* à Boukoko. A l’issue de ces essais PET, dix (10) meilleurs variétés de riz ont été retenues dont cinq (05) ont véritablement fait l’objet de vulgarisation à grande échelle. Il s’agit des riz de plateau (ou pluvial) Nerica 7, 11 et 13 et les riz de bas-fonds utilisés aussi en système irrigué, les NL 60 et NL 24.

De 2020 à 2023, le projet d’Appui au Développement des Chaînes de valeurs Agricoles (PADECAS) a appuyé les pôles rizicoles de Sakaï et Bozoum à travers la fourniture de semences de qualité notamment Nerica L19 (1 240 kg) et Orylux 6 (1 250 kg), la réhabilitation des infrastructures de production et un encadrement technique de proximité.

Dans la perspective de relancer la production de semences commerciales, 2 490 kg de base constitués des 02 variétés de Nerica L19 (1 240 kg) et Orylux 6 (1 250 kg) ont permis d’avoir 6 000 kg des semences nécessaire pour approvisionner 6 457 producteurs qui ont emblavé environ 1 035,44 ha.

La production globale en fin de campagne 2022 était estimée à plus de 1 750 tonnes .

⁸ PDSR (Pôle de Développement du secteur Rizicole) : laboratoires en milieu paysan où résultats de recherche seront testés, adaptés et intégrés avec feedback aux chercheurs sur les performances des technologies

2.2.2 Résultats obtenus suivant Axe 2 : Amélioration des capacités de transformation post récoltes et de la chaîne de valeur

Dans la perspective de développer la chaîne de valeur riz, 02 mini rizeries (capacité d'01 tonne par heure) avaient été acquises et installées en 2012 à Sakaï et Bambari. La gestion de ces unités a été confiée à la coopérative GAPS de Sakaï et au groupement de transformateurs de riz de Bambari (Pénderé Lössö). Cette initiative a l'avantage de résoudre l'épineux problème d'écoulement des récoltes connus par les producteurs et de les protéger des variations du prix d'achat du paddy dont sont auteurs les intermédiaires et les commerçants occasionnels.

Cependant, la gestion de ces 02 mini rizeries par l'organisation des producteurs n'a pas donné les résultats escomptés car le circuit d'approvisionnement des unités en matière première n'avait pas été entretenu faute de fourniture régulière de paddy. Or, chaque unité devrait drainer au moins 1 000 tonnes de paddy par campagne agricole pour espérer tourner ses activités à un rythme soutenu pendant 6 mois de l'année. Ce serait à ce moment où les transformations secondaires peuvent développer toute la chaîne de valeur riz et organiser le circuit de vente du riz blanc et autres produits à base de riz (gâteaux, biscuits, etc.)

Aussi, le manque d'esprit entrepreneurial ou d'agro-business de ces deux Comités de Gestion des mini rizeries a constitué l'une des principales causes de la non-pérennisation de l'approche. Enfin, la non-contribution des riziculteurs aux parts d'action pour le fonctionnement de ces unités a limité leur autonomisation au profit du privé qui avait la grande proportion des parts.

2.2.3 Résultats obtenus suivant Axe 3 : Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés

Les interventions qui devraient contribuer à améliorer la commercialisation et l'accès aux marchés ont été peu perceptibles et non coordonnées. L'absence de système d'information sur le riz n'a pas permis d'établir la traçabilité des produits ni de maîtriser les flux d'échanges au niveau des marchés tant locaux que régionaux.

En l'absence d'enquêtes spécifiques sur la commercialisation du riz, les données qui alimentent les statistiques pour l'instant sont celles remontées par les agents vulgarisateurs lors du suivi global des produits alimentaires sur les marchés des différentes villes du pays.

Depuis 2019, dans la perspective de développer la filière riz, le Gouvernement a mis en place l'ONASEM et renforcé les laboratoires spécialisés des structures telles que ICRA, LaSBAD et ORCCPA qui vont appuyer les interventions dans le domaine rizicole afin d'améliorer la qualité et la compétitivité du riz et l'accès aux marchés.

2.2.3 Résultats obtenus suivant Axe 4 : Appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière

Dans les zones rizicoles, l'ACDA, structure d'accompagnement de la filière riz s'est impliqué à travers le déploiement d'agents vulgarisateurs pour le renforcement de son dispositif d'appui conseil.

Aussi, l'implication des Délégués technique (DT) dans le suivi de proximité des producteurs et des transformateurs de riz a constitué un atout favorable pour l'appui institutionnel au secteur rizicole. Cependant, des efforts restent à faire dans le domaine de la formation des acteurs sur les opérations de récolte et post-récolte. Les quelques épisodes de renforcement des capacités déployés n'ont pas suffisamment abordé l'aspect amélioration de la qualité du riz paddy et blanchi.

S'agissant des interventions dans le domaine de la recherche-développement, on notera que le pays n'a pas eu beaucoup d'avancée à l'occasion de la SNDR1. Les ressources très limitées engagées en faveur de la recherche – développement n'ont pas contribué au renforcement des capacités de la recherche à mettre au point et à diffuser des technologies innovantes dans le domaine du riz.

D'ailleurs l'ICRA qui disposait des acquis dans le domaine n'a plus de programme de recherche axé sur le riz. Ceci relève de la faible masse critique de chercheurs sur l'amélioration du riz et de sélectionneurs riz encore moins de spécialiste en phytopathologie et défenses des cultures. L'insuffisance des technologies complémentaires sur la gestion durable du riz s'explique par le faible niveau d'appropriation des paquets technologiques sur la fertilité des sols dans les sites rizicoles et la transformation du riz mis au point par les centres spécialisés (AfricaRice, IITA).

2.3 Forces et faiblesses de la SNDR 1

2.3.1 Forces de la SNDR 1

a) Acquis en matière de semences de riz

Plus d'une quarantaine de nouvelles variétés interspécifiques de riz (NERICA) mises au point par AfricaRice ont été évaluées sur le plan agronomique et sélectionnées avec la participation des producteurs de riz dans 03 principaux bassins rizicoles du pays. A l'issue des sélections variétales participatives, une dizaine de variétés adaptées aux conditions des écologies de plateau (ou pluvial) de bas-fonds et irrigué ont été adoptées et diffusées à grande échelle. Ces variétés adoptées se présentent comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Nouvelles variétés de riz adoptées

Variétés	Origines des semences	Système de culture	Rdt potentiel (t/ha)
Nerica 7 ; 11 ; 13 et 14	AfricaRice	Pluvial	2,5-3
Nerica L19, L24, L28, L60	AfricaRice	Bas-fonds Irrigué	4-6

b) Mise en place des pôles de Développement Rizicole (PDSR)

La phase II de l'Initiative d'Urgence sur le Riz du Japon lancée par AfricaRice en 2013 a permis de définir et renforcer les activités dans les Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR)⁹.

⁹ PDSR : les Pôles de Développement Rizicole sont une émanation des mécanismes clés du Plan stratégique 2011-2020 élaboré par AfricaRice pour booster le secteur rizicole en Afrique.

Ces pôles ont pour rôle de promouvoir le développement du secteur rizicole et accroître la productivité, la compétitivité et la durabilité des systèmes à base de riz, impliquant un grand nombre de producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeurs, tels que les usiniers, les fournisseurs d'intrants et les consommateurs. L'approche développée dans les PDSR est basée sur :

- La participation des bénéficiaires et liens de collaboration avec les partenaires ;
- L'appui technique aux structures de recherche et de développement ;
- Les champs écoles ;
- Les vidéos formations ;
- Les visites d'échanges.

c) Implication des parties prenantes

La SNDR 1, à travers la Plateforme Nationale Riz (PFN – Riz) a créé les bases du dialogue politique avec le Gouvernement et les PTF sur le développement ses 04 axes retenus pour booster le secteur rizicole à l'horizon 2025.

2.3.2 Faiblesses de la SNDR 1

La SNDR1 n'avait pas atteint les objectifs escomptés du fait qu'au sortir de la crise militaro - politique les interventions en faveur de développement ont été estompées au profit des urgences humanitaires sur une longue période. Cette situation contraignante découlait en grande partie des insuffisances telles que :

- Absence de coordination dans interventions dans le domaine rizicole : cette coordination n'avait pas fonctionné car ses attributs n'avaient pas été bien définies dans le document ;
- Organigramme de la SNDR 1 n'a été ni validé ni opérationnalisé ;
- Absence de lobbying du plan d'action auprès des PTF ;
- Absence de suivi de mise en œuvre et d'évaluation progressive des avancées obtenues par les projets/programme intervenant dans le secteur rizicole ;
- Pas de dispositif adéquat de collecte des données sur le riz et de suivi (Statistiques du MADR).

2.4 Contraintes

Les principales contraintes techniques de la mise en œuvre de la SNDR 1 ont concerné essentiellement les difficultés rencontrées par la recherche pour capitaliser et perdurer les acquis en matière d'amélioration des variétés et de la qualité du riz produit et les entraves socio-économiques.

a) Au niveau de la recherche

Les contraintes majeures à la recherche concernent essentiellement :

- Faiblesse des ressources financières allouées par l'Etat ;
- Difficultés pour la mobilisation de ces allocations publiques ;

- Dégradation des infrastructures de production (laboratoires ; équipements et matériels ; magasins de stockage et de conservation ; etc.) ;
- Manque de moyens pour le renforcement des capacités des chercheurs et techniciens de recherche

b) *Au niveau socio-économique*

Les contraintes socioéconomiques à la production rizicole concernent entre autres :

- Manque d'équipements et de matériels appropriés de production, de récolte, et de transformation ;
- Difficultés d'accès aux crédits ;
- Difficultés d'accès à certaines zones de production ;
- Coût élevé des intrants agricoles (engrais, herbicides, insecticides) ;
- Faible niveau d'appui technique des structures d'encadrement.

De manière plus spécifique, pour la riziculture irriguée, on peut relever en plus :

- Dégradation des infrastructures hydro-agricoles ;
- Vétusté des équipements agricoles (motoculteurs ; tracteurs ; etc.) et de transformation (décortiqueuses ; vanneuses ; etc.) ;
- Difficultés d'accès aux pièces de rechanges des équipements.

2.5 Leçons à tirer

a) Coordination

- Absence d'intervention de l'Etat dans la commercialisation du riz et ouverture incontrôlée aux importations du riz ;
- PFN – Riz n'avait pas tous les éléments nécessaires pour influencer les politiques à mobiliser les ressources et régulariser les réglementations sur la commercialisation du riz dans le pays.

b) Recherche

- Faible capacité de l'ICRA à maintenir les variétés aux performances élevées a été un frein dans l'approvisionnement des producteurs semenciers en base limitant aussi la disponibilité des semences commerciales.

c) Irrigation, gestion de l'eau

- Aucun plan d'aménagement élaboré n'a pas été exécuté à cause des crises à répétition ;
- -Les aménagements ne se résument qu'à de petites réhabilitations pour la production des semences à distribuer dans le cadre des programmes d'urgence.

d) Transformation

- Producteurs peu organisés ont créé une sous exploitation des unités de transformation ;
- Non-appropriation des transferts de compétence (à travers l'introduction et gestion des rizeries) dans le développement de la chaîne de valeur de riz ;

- Implication du privé dans le circuit d'approvisionnement et de fournitures des paddy aux grandes unités de transformation serait un gage de fonctionnement de ces installations ;
- L'aspect chaîne de valeurs n'avait pas été bien exploité et pérenniser par les acteurs de la chaîne.

CHAPITRE 3. POTENTIALITES DE PRODUCTION

3.1 Introduction

La valorisation de ces potentialités agroécologiques du pays pourrait permettre d'accroître le niveau de la production locale et d'améliorer la qualité du riz, d'augmenter l'offre et de recréer une proximité spatiale entre les zones de production et les centres de consommation de riz, de sécuriser la régularité des approvisionnements alimentaires des centres urbains, de diversifier les sources de revenus et d'améliorer le niveau de vie des producteurs de riz.

3.2 Régime foncier

Quel que soit le mode de gestion du foncier, la terre n'est jamais considérée comme un facteur rare dans les différentes zones de production en RCA. La durée d'occupation moyenne des parcelles est de 3 à 5 ans, suivie d'une mise en jachère naturelle. La durée de la jachère est généralement longue afin de permettre la reconstitution de la fertilité des terres ainsi exploitées. L'accès à la terre dans les anciens aménagements hydroagricoles servant de périmètres irrigués en place dans les pôles rizicoles de Sakai, Bambari et Bozoum n'est pas encore réglementé par des textes officiels et se fait sur les propres règles fixées par les groupements des riziculteurs qui y sont installés.

Au niveau des régions où la culture du riz est pratiquée dans les écologies de plateau et ou bas-fonds, le régime foncier privilégie les droits de l'individu par rapport à ceux de la collectivité. Ainsi, chaque famille ou ménage dispose d'une portion de terre sur laquelle il exerce des droits réels. L'accès à la terre est tributaire des modes traditionnels basé sur les considérations culturels et anthropologiques existantes selon les localités. A cet effet, les petits producteurs y exploitent des parcelles dont souvent la superficie moyenne est comprise entre 0,1 à 0,25 ha.

3.3 Pôles de développement du secteur rizicole (PDSR)

Dans le cadre du développement de la SNDR, les principaux bassins rizicoles ont été structurés en Pôle de Développement du Secteur Rizicole. La notion des pôles de développement du secteur rizicole (PDSR) fait référence aux mécanismes clés du Plan Stratégique 2011 – 2020 élaboré par le centre du riz pour l'Afrique (*AfricaRice*¹⁰) pour booster le secteur rizicole en Afrique. L'intérêt des PDSR est d'accroître la productivité, la compétitivité et la durabilité des systèmes à base de riz, impliquant un grand nombre de groupes de producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur, tels que les usiniers, les fournisseurs d'intrants et les consommateurs.

C'est ainsi que la RCA a pu identifier 3 bassins de production du riz pour les classer en pôles de développement rizicole notamment :

- Pôle de Développement du Secteur Rizicole n°1 : Bimbo/Sakaï et ses environs ;
- Pôle de Développement du Secteur Rizicole n°2 : Bambari et
- Pôle de Développement du Secteur Rizicole n°3 : Bozoum.

¹⁰ *AfricaRice* ou Centre du riz pour l'Afrique est l'un des 15 centres de recherche agricole membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) qui vise à améliorer la production et la valeur du riz en Afrique. *AfricaRice* compte 28 pays africains dont la RCA. <https://www.africarice-fr.org/a-propos>

3.3.1 Pôle de développement du secteur rizicole n°1 (PDSR 1)

Le pôle rizicole 1 regroupe le site de l'aménagement hydroagricole de Sakaï et ses environs, les communes de Bimbo, de Pissa, de Damara et de Ndjoukou. En plus des espaces qui prêtent à l'irrigation avec ou peu de maîtrise d'eau, le PDSR1 couvre de vaste étendue de savanes arborés à arbustives qui bordent les forêts secondaires avec des sols qui prêtent aux cultures de riz en pluvial, en bas-fonds. Les variétés fréquemment utilisées par les populations sont essentiellement les IRAT (318, 213, 216,) et BG 90-2 vulgarisées dans les années 80 et les gammes de Nerica nouvellement introduites par AfricaRice et l'ICRA notamment les Nerica L19, L24, L28, L60 Nerica 7, 11, 13, 14.

Dans les périmètres irrigués le riz est cultivé dans les casiers rizicoles avec plus ou moins de maîtrise d'eau. Le petit producteur exploite 4 casiers de 40 m² et le producteur moyen peut faire jusqu'à 8 casiers ; ce qui donne une superficie moyenne exploitée par catégorie de producteur entre 0,16 à 1,2 ha.

Tableau n°2 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 1.

	Bimbo (Sakaï)			Ndjoukou	Pissa	Total
Données de production	Pluvial	Basfonds	Irrigué	Pluvial	Pluvial	
Producteur	107		226	215		548
Superficie (ha)	25		43	43		111
Production (T)	76		129	39		244
Rendement moyen (T/ha)	3,4		2,9	1		

3.3.2 Pôle de développement du secteur rizicole n°2 (PDSR 2)

Le pôle rizicole 2 couvre les préfectures de la Kemo, Ouaka, Basse-kotto et Mbomou. La pluviométrie annuelle moyenne variant entre 1 200 à 1 500 mm est favorable aux cultures pluviales en général et en particulier la riziculture. Ce pôle est caractérisé par la présence des bassins irrigués et des bas-fonds aménageables à l'exemple des sites de Kongbo, Alindao dans la Basse-kotto et Ngoumangou à dans la Ouaka.

Tout comme dans le PDSR1, les variétés utilisées par les riziculteurs concernent les IRAT (318, 213, 216,) et les BG 90-2, les Nerica de plateau et les Nerica de bas-fonds et irrigué notamment les Nerica L19 ; L24, L28 et L60.

Tableau n°3 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 2.

	Bambari			Grimari	Mala	Alindao	Total
Données de production	Pluvial	Basfonds	Irrigué	Pluvial	Pluvial	Pluvial	
Producteur	625		288	228	76	183	1 400
Superficie (ha)	18		27	61	15	20,6	141,6
Production (T)	16		81	82	17	30	226
Rendement moyen (T/ha)	1		3	1,4	1,1	1,5	

3.3.3 Pôle de développement du secteur rizicole n°3 (PDRS 3)

Le pôle rizicole 3 couvre les préfectures de l’Ouham – Pendé, de l’Ouham, de l’Ouham – Fafa et de la Lim –Pendé. La pluviométrie moyenne annuelle au niveau du PDSR3 varie entre 1 300 et 1 400 mm et est caractérisée par deux saisons alternées et contrastées : une saison sèche de 5 à 6 mois, du début de novembre à mi-avril et une saison de pluie d’environ 6 mois, de la mi-avril en octobre.

Cette région a la particularité d’avoir les 03 écologies adaptées à la riziculture de plateau, de bas-fond et irrigué. Les variétés utilisées sont quasiment les même que dans les deux autres pôles.

Tableau n°4 : Situation actualisée de la production de paddy en 2023 dans le PDRS 3.

	Bozoum			Paoua	Bossangoa	Ndjim	Total
Données de production	Pluvial	Basfonds	Irrigué	Pluvial	Pluvial	Pluvial	
Producteur			139	695	113	693	1 640
superficie (ha)			23	34	12	19	88
Production (T)			74	41	17	23	155
Rendement moyen (T/ha)			3,2	1,2	1,4	1,2	

En définitive, les données de production dans les 3 PDRS se présentent comme dans le tableau ci-après.

Tableau n°5 : Synthèse des données de production de riz en 2023 dans les 3 PDSR en RCA

Données de production	Total
Producteur	3 588
Superficie (ha)	340,6
Production (T)	625

CHAPITRE 4. VISION ET PORTEE DE LA SNDR 2025

La République centrafricaine s'était dotée d'une SNDR en 2012. Cette stratégie visait à accroître la production du riz à travers un plan d'action pour la période de 2013 à 2025. La vision de la Stratégie révisée est de produire de manière rentable et durable, du riz de bonne qualité et complémentaire au riz importé, pour satisfaire les besoins nationaux et constituer un stock de réserve alimentaire en impliquant tous les systèmes de production du riz à savoir le riz pluvial, le riz de bas – fond et le riz irrigué. Il s'agit d'aboutir *d'ici à 2030, à une agriculture respectueuse de l'environnement, qui s'appuie sur les initiatives locales afin de créer de la richesse, des conditions d'émergence d'un secteur privé agricole dynamique, de l'emploi et contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire* ».

4.1 Objectifs de la SNDR 2025

La présente génération de la SNDR dite SNDR 2025 vise à « **améliorer la productivité et garantir une production durable du riz** ». De cette manière, le pays réussira à réduire de moitié les importations et à rendre la chaîne de valeur riz capable de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national **d'ici à 2030**.

D'une manière spécifique, il s'agit de :

- Améliorer la productivité et la production du riz dans de nouvelles zones de production de manière à réduire les importations d'au moins 50% ;
- Développer des infrastructures hydroagricoles et communautaires afin d'améliorer la chaîne de valeurs riz et l'accès aux marchés ;
- Renforcer les cadres organisationnel, institutionnel et juridique de la filière riz.

4.2 Hypothèse de départ / Théorie de changement

Pour la réduction de l'importation de 50%

- Taux d'accroissement de la population est de 2,2% par an ;
- Consommation annuelle d'une personne par an est de 5kg avec un accroissement de 2% lié au changement d'habitude alimentaire ;
- Augmentation significative du rendement à l'hectare à 3,5 tonnes à partir de 2029 ;
- Mise en œuvre des plans régionaux (concentration de la production dans les bas-fonds et les zones irriguées ;
- Taux de perte est de 30% pour la transformation du paddy au riz blanc ;
- Les stratégies de la SNDR visent à augmenter le rendement, les superficies emblées par producteur et le nombre de producteurs pour permettre l'atteinte des objectifs ;
- Amélioration de l'accès aux intrants de qualité, création des chaînes de valeurs et des valeurs ajoutées, les réformes institutionnelles et législatives pour inciter le développement de la filière, accès aux financements pour les producteurs, promotion de l'entrepreneuriat, etc.

La collecte de données réalisée par la Direction Générale des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et des Statistiques Agricoles (DGEPSA) du MADR a permis de faire un état des lieux de la production rizicole dans les principaux bassins de production. L'Analyse de ces données a permis de mettre en exergue la diminution drastique du nombre de producteurs de riz qui est passé de 23 500 à approximativement 6 457. Le rendement moyen qui était aux alentours de 3,5 tonnes/ha est réduit à 1,6 tonnes/ha. La superficie moyenne est actuellement de 0,2 ha alors qu'elle était de 0,5 ha en 2012.

Un des objectifs spécifiques de la SNDR 2025 est de réduire de moitié l'importation du riz blanc en RCA. Les données du RGPH 4 montrent que le taux d'accroissement de la population est de 2,2% et que la consommation moyenne du riz par habitant est de 5kg par an. Il est aussi constaté un changement d'habitude alimentaire avec une tendance de consommation de riz blanc par personne à la hausse à raison de 2% par an.

Sur la base des hypothèses fournies ci – dessus, l'objectif de production à l'an 2030 de paddy d'environ 66 milles tonnes permettant de répondre à 50% du besoin national en paddy dont 30% de perte sera réalisée lors de l'usinage pour obtenir 46 tonnes de riz blanc.

Les actions prévues dans la SNDR 2025 permettront d'améliorer le rendement (pour atteindre 3,5 t/ha), d'augmenter le nombre de producteur pour atteindre environ 8 000 d'accroître les superficies rizicoles pour atteindre 9 610 ha.

4.3 Evolution de l'importation prévisionnelle du riz blanc lors de la mise en œuvre de la SNDR 2025

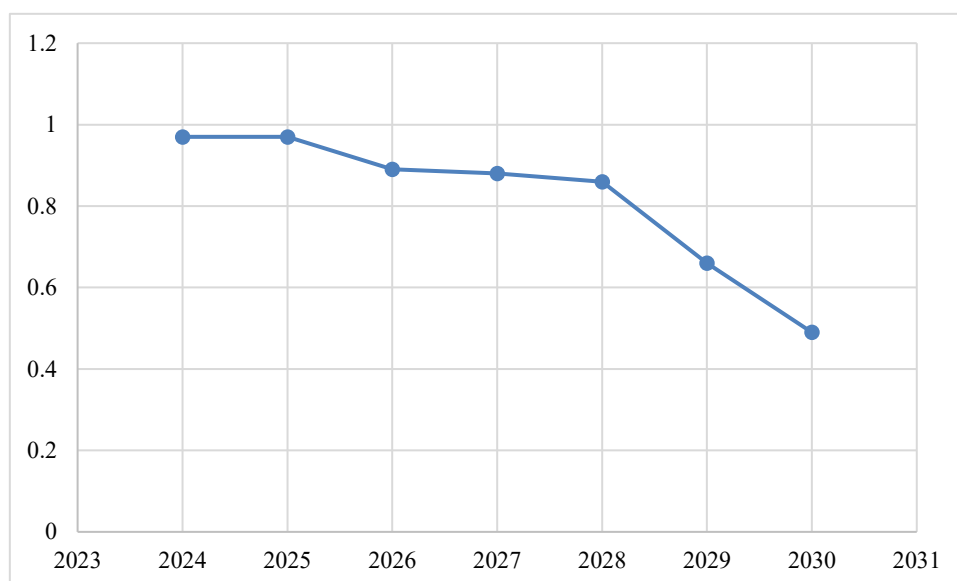
En 2023, la quasi – totalité des besoins en riz de la RCA sont importés. Ils s'élèvent à 12 000 tonnes et représentent une valeur monétaire de 8,9 milliards FCFA. La SNDR 2025 permettra de réduire de 50% à l'horizon 2030 les importations du riz blanc. En tenant compte du taux d'accroissement de la population (2,2%), du besoin en consommation annuelle par habitant qui a une tendance croissante, du fait de changement de régime alimentaire lié à la sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires, les besoins de la RCA en riz seraient de 32 000 tonnes.

L'objectif est de satisfaire la moitié du besoin national par la production locale. Il faut un niveau de production nationale d'environ 23 000 tonnes pour un équivalent monétaire de 17,25 milliards FCFA (si on prend la référence du prix d'achat 2023) qui influencerait positivement et significativement la balance commerciale nationale.

L'analyse des prévisions de production montre aussi que les trois premières années de mise en œuvre de la SNDR 2025 influenceraient peu la production nationale du riz. Ces années correspondent aux années d'investissement (constructions et réhabilitation des infrastructures).

En revanche, les trois années suivantes correspondront à la période de mise en valeur de ces infrastructures et la capitalisation des investissements sur les ressources humaines (renforcements de capacités) montrent une amélioration significative du niveau de production pour réduire l'importation du riz de 50%. La figure ci – après montre la variation du taux d'importation du riz lors de la mise en œuvre du SNDR 2025.

Figure n°1 : Quantité de riz blanc importé lors de la mise en œuvre du SNDR 2025



L'augmentation du nombre de riziculteurs associée à l'augmentation de la superficie par producteur favoriseront significativement l'amélioration de la production. Cependant, l'amélioration de la productivité sera liée aux investissements réalisés dans les bassins en termes d'infrastructures, de renforcements de capacités des institutions d'accompagnements des producteurs et de recherche agricole. Cette productivité se traduit au niveau des rendements atteints et l'augmentation de la valeur ajoutée au niveau des différents maillons des chaînes de valeurs qui profiteront largement à l'économie nationale. Le tableau ci – dessous montre l'évolution des rendements, du nombre des riziculteurs et les superficies moyennes à mettre en valeurs par producteurs pour atteindre les objectifs du SNDR 2025.

Tableau n°6 : Evolution des rendements, du nombre des riziculteurs et superficies moyennes par producteurs pour atteindre les objectifs du SNDR2

Année	Population	Taux de riz importés	Effectif des planteurs	Superficie	Production	Rdt	Superficie moy. par producteur
2030	6 836 859	0,49	7 750	9 610	33 635	3,50	1,24
2029	6 689 685	0,66	6 000	6 000	21 000	3,50	1,00
2028	6 545 680	0,86	8 000	4 000	8 000	2,00	0,50
2027	6 404 775	0,88	7 000	3 500	6 125	1,75	0,50
2026	6 266 904	0,89	6 000	3 000	5 250	1,75	0,50
2025	6 132 000	0,97	5 000	1 000	1 600	1,60	0,20

Au regard de l'évolution de la population centrafricaine et du changement de régime constaté qui montre une demande accrue en riz chaque année, les actions de la SNDR 2025 devraient être axées non seulement sur l'amélioration de la production et la productivité mais aussi sur la transformation en produits dérivés pour rendre compétitive la production du riz national. Le tableau ci-dessous montre les prévisions des productions de paddy et l'usinage en riz blanc pour réduire de 50% les importations de riz en RCA.

Tableau n°7 : Prévisions des productions de paddy et du riz blanc pendant la mise en œuvre de la SNDR 2025

Année	Evolution de la population d'ici 2030	Besoin en riz blanc pour satisfaire la consommation nationale	Production de paddy en mettant en œuvre la mise en œuvre du SNDR	Quantité en riz blanc à satisfaire par l'importation
2030	6 836 859,03	45 810,22	33 635,00	22 265,72
2029	6 689 685,94	42 689,61	21 000,00	27 989,61
2028	6 545 680,96	39 781,58	8 000,00	34 181,58
2027	6 404 775,89	37 071,64	6 125,00	32 784,14
2026	6 266 904,00	34 546,31	5 250,00	30 871,31
2025	6 132 000,00	32 193,00	1 600,00	31 073,00

L'atteinte des résultats escomptés est tributaire de la mise en œuvre des actions prévues dans la SNDR 2025 qui, elle à son tour, est fortement dépendant de la mobilisation des ressources. La coordination des interventions des différents partenaires techniques et financiers et leur suivi et évaluation participative sont indispensables pour mieux capitaliser les bonnes pratiques et les documenter. Les fluctuations observées au-delà de 2025 découleraient du niveau de production et des actions conjuguées posées à partir du lancement de la SNDR 2.

CHAPITRE 5. STRATEGIES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SNDR 2025

Suite à l'analyse des problèmes, il est apparu nécessaire de cibler l'intervention de la SNDR 2025 sur les 5 années à venir autour de trois (3) grands axes stratégiques. Ces axes stratégiques concerneront

- (i) Appui institutionnel et le développement du partenariat,
- (ii) Appui technique à la production et
- (iii) Appui à la valorisation du riz à travers la transformation et la promotion de l'accès aux marchés.

5.1 Axe stratégique n°1 : Appui institutionnel et développement du partenariat

Cet axe comprend 2 programmes à savoir : (i) Partenariat, Partage de connaissances et Recherche -Développement et (ii) Renforcement des capacités des acteurs et leurs organisations.

5.1.1 Partenariat, partage de connaissances et recherche développement

La mise en œuvre de ce programme se fera en plusieurs activités ci-après.

- Renforcer le cadre d'échanges et des études pour les connaissances complémentaires afin de maintenir des variétés performantes ;
- Renforcer les capacités du personnel technique de l'ICRA et de l'ACDA dans les technologies complémentaires pour la riziculture durable respectueuse de l'environnement ;
- Assurer le recyclage et/ou la formation des agents de vulgarisation et des riziculteurs sur les itinéraires techniques de production du riz dans les différentes écologies ;
- Renforcer le dispositif de vulgarisation des bonnes pratiques de la riziculture durable à travers les CEP ;
- Former les agents vulgarisateurs et les délégués techniques (DT) ;
- Assurer le recyclage des techniciens et le personnel impliqués dans la maintenance variétale à l'ICRA et organiser des voyages d'études ;
- Former une masse critique de spécialistes de haut niveau (Doctorat et Master) et des techniciens spécialisés dans les domaines de la sélection variétale, de la technologie des semences, de la gestion de l'eau et la fertilité des sols et de la protection des cultures ;
- Valoriser les résultats de recherches complémentaires en vue d'améliorer la productivité et la qualité de riz produit localement.

5.1.2 Renforcement des capacités des acteurs et leurs organisations

Pour le renforcement de capacités, les activités ci-après seront mises en œuvre.

- Appuyer la structuration de la filière riz et la formalisation des sociétés coopératives suivant la chaîne de valeur ;

- Accompagner la mise en place de l'interprofession des acteurs impliqués dans la filière riz et assurer la promotion du riz national ;
- Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière.

5.2 Axe stratégique n°2 : Appui technique à la production

Trois (3) programmes permettront l'atteinte des objectifs de cet axe. Il s'agira (i) de l'Amélioration de la chaîne production et la distribution de semences améliorées de riz, (ii) du Renforcement des aménagements hydroagricoles pour la maîtrise de l'eau et le maintien de l'environnement et enfin (ii) de la Fourniture des intrants et services pour améliorer la production et la compétitivité du riz dans les pôles de développement rizicoles.

5.2.1 Amélioration de la chaîne production et distribution de semences améliorées de riz

La RCA dispose, au niveau de l'IITA, de variétés améliorées à haut rendement et correspondant aux exigences agroécologiques du pays. Aussi, en matière de diffusion de semence améliorée de riz, la RCA dispose d'un Institut de Recherche Agronomique (ICRA) avec des Centres Régionaux Polyvalents de Recherche (CRPR) autour des trois pôles de développement du riz. L'objectif de la Stratégie en matière de semence est d'arriver à rendre les semences améliorées disponibles dans les Pôles de Développement de Riz, pour ce faire, les dispositions suivantes seront prises :

- L'opérationnalisation des trois (3) Pôles de Développement du Riz pour accompagner les réseaux des producteurs multiplicateurs de semences sélectionnées afin de les conditionner, de les soumettre à la certification et homologation par l'Office National de Semence (ONASEM), structure sous tutelle du MADR.
- Les semences certifiées seront mises à la disposition des producteurs. Dans ce programme, la production de semences améliorées sera assurée totalement par les producteurs semenciers.

Il sera question donc de :

- Renforcer les capacités institutionnelles de l'ONASEM à assurer le contrôle et la certification des semences ;
- Renforcer les capacités opérationnelles de l'ICRA à produire les semences de prébase et de base pour les différentes écologies (Riz pluvial, riz de bas-fonds et irrigué) ;
- Renforcer les chaînes de production et de distribution des semences certifiées et commerciales (R1/R2) par les REPROSEM et les privés ;
- Renforcer les infrastructures de production et de conservation des semences de riz (banque de gène, équipements et matériels de traitement et de conservation des semences) ;
- Appuyer l'organisation de la filière semence riz et l'accès aux marchés.

5.2.2 Renforcement des aménagements hydroagricoles pour la maîtrise de l'eau et le maintien de l'Environnement

La République centrafricaine dispose d'un potentiel d'un potentiel irrigable estimé à plus de 1.900.000 hectares. Mais seulement 600 hectares de ce potentiel sont effectivement irrigués¹¹

Des sites fonctionnels recensés, plus de 135 ha aménagés connaissent à ce jour de forte dégradation des canaux d'alimentation et des casiers limitant ainsi les capacités de ces infrastructures à offrir les conditions optimales de production de riz en système irrigué et de bas-fonds.

Pour parvenir aux objectifs fixés par la SNDR 2, il est important de mettre un accent particulier sur la réhabilitation de ces superficies pour permettre une exploitation en 2 cycles de cultures de riz irrigué. Des études foncières réalisées sur les infrastructures rizicoles devraient permettre d'optimiser la productivité du riz en RCA.

- Identifier et répertorier le potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ;
- Cartographier les bas-fonds et produire des plans d'aménagement des périmètres rizicoles (suivant les écologies) ;
- Réhabiliter et renforcer les infrastructures d'irrigation des anciens périmètres rizicoles pour la valorisation les pôles rizicoles ;
- Aménager les bas-fonds disposant des ressources appropriées ;
- Renforcer les capacités des organisations des producteurs en gestion de l'eau des périmètres aménagés et à l'exécution des travaux d'aménagements hydroagricoles ;
- Promouvoir la réalisation des ouvrages de retenues d'eaux et de maintien de la fertilité des sols avec l'approche participative.

5.2.3 Fourniture des intrants et services

Les actions au niveau de la production seront dirigées vers l'adoption des techniques culturales performantes avec l'utilisation des intrants et l'appui à la mécanisation à tous les stades de l'exploitation jusqu'aux activités post-récolte. Les actions de conseil agricole et de mise à disposition des divers appuis (intrants, équipements ...) seront concédées aux différents acteurs spécialisés tels que ACDA, SMCAF, SAGINCO, LaSBAD etc. dans le cadre de devis-plans ou de contrats.

Ces actions peuvent concerner :

- Pour le riz pluvial qui représente 20% de notre production soit environ 2000 ha emblavés, l'amélioration des rendements d'au moins 15% en rendant accessible les semences améliorées à tous les riziculteurs ;
- Pour le riz irrigué, qui représente 80% de notre production,
- L'intensification des exploitations par des aménagements et réhabilitations pour une bonne maîtrise des deux (2) cycles afin d'atteindre un rendement d'au moins trois (3) tonnes par cycle soit six (6) tonnes au moins par an de paddy.

Le conseil agricole sera mis à contribution afin de former les producteurs à l'utilisation de fumure organique, au montage des microprojets pour l'accès aux crédits de campagne.

¹¹ [source : FAO « situation des irrigations en Afrique en 1990 »]

La mise à disposition des équipements (tracteurs, motoculteurs, faucheuses, batteuses) sera assurée par les projets en cours de mise en œuvre (PADECAS, PRAPAM, PARSANKO, et PRUCAC) et d'autres projets à venir.

Pour assurer une bonne gestion des intrants et matériels en vue de réduire les coûts des facteurs de production, les producteurs bénéficieront d'un appui conseil en gestion. Ce qui va permettre d'aider à l'amélioration de leur revenu et au remboursement des crédits.

Concernant les activités de post récolte, des actions de formation seront entreprises pour l'introduction et la vulgarisation des innovations technologiques afin de réduire les taux de pertes et améliorer la qualité du paddy lors des opérations.

Le renforcement des capacités des producteurs se fera à travers des contrats de partenariat pour la mise en place des interprofessions de la chaîne de valeur Riz.

Les relations avec les Institutions de recherche (ICRA, ONASEM, ACDA, LASBAD) seront intensifiées à travers un partenariat pour la mise à disposition de variétés plus performantes adaptées aux conditions locales d'exploitation et aussi à travers un transfert effectif des innovations en milieu rural.

Les activités ci-après peuvent sous tendre ce programme.

- Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants agricoles ;
- Redynamiser les segments approvisionnement en engrais et les produits phytosanitaires ;
- Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des intrants agricoles ;
- Appuyer la formation des producteurs en techniques de fabrication de fumures organiques ;
- Mettre en place un système d'accès aux crédits pour l'achat d'intrants agricoles.

5.3 Axe stratégique n°3 : Appui à la valorisation du riz : Transformation et Accès aux marchés

Le décortilage est la première forme de transformation du riz dans les zones de production. Deux types de décortilage du paddy sont pratiqués : manuel et mécanique.

Le décortilage manuel à l'aide du mortier reste le mode le plus répandu réalisé majoritairement par les femmes. Dans certaines zones de production (Bambari), les femmes, intervenant dans les activités de décortilage et de la vente du riz, se sont organisées en une « Association des femmes décortiqueuses de riz ». Le riz transformé par ces femmes est vendu aux commerçants et aux consommateurs locaux.

Les décortiqueuses mécaniques ont été introduites dans certains sites de production en RCA. Il s'agit des sites de Sakaï, Ngoumangou, Bohoro, Boyali et PK26 route de Boali. Malheureusement ces décortiqueuses ont été vandalisées. A partir de 2019, certains sites de production ont été dotés des équipements de transformation par les projets en cours (Bambari/Ngoumangou, Bozoum/ Bohoro et Sakaï).

Le dispositif actuel de transformation nécessite des investissements en rizerie moderne de grande capacité et un programme de renforcement de capacité de tous les acteurs de la filière riz.

En adéquation avec le PND, des installations d'unités de transformation d'une capacité supérieur à 1 tonne de riz blanc par jour par unité pour les cinq (5) années à venir serait un atout pour l'atteinte de nos objectifs.

5.3.1 Amélioration des capacités de transformation post-récoltes et de la chaîne de valeur

Mettre en place des unités de transformation à chaînes complètes pour amélioration de la qualité du riz (petites rizeries ; batteuses ; épierreuses) au niveau des pôles rizicoles ;

- Former les formateurs en techniques de transformation des produits à base de riz et renforcer le réseau des transformateurs (biscuits ; gâteaux ; sirop ; boissons ; crêpes ; autres pâtisseries ; etc.) ;
- Construire des infrastructures communautaires de base pour assurer une meilleure conservation du riz et des produits transformés (aires de séchage, magasins de stockage) ;
- Mettre en place un mécanisme d'octroi de crédit aux acteurs pour faciliter l'acquisition de ces unités d'amélioration de la chaîne de valeur du riz ;
- Promouvoir l'implication des opérateurs privés pour prendre en charge les activités de transformation, de conservation et de stockage ;
- Mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées du riz et des produits à base de riz.

5.3.2 Amélioration des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés

La commercialisation du riz est libre. En général, les commerçants impliqués dans cette filière n'ont pas une organisation spécifique en RCA. Néanmoins, certains peuvent appartenir à l'association des commerçants (association des Wali et Koli Gala) du marché dans lequel ils se sont installés. Cette association regroupe l'ensemble des commerçants d'un marché intervenant généralement dans des filières différentes.

Les femmes aussi bien que les hommes interviennent dans la commercialisation du riz. Ces acteurs jouent un rôle très important dans la collecte et l'acheminement du riz depuis les zones de production jusqu'aux consommateurs. En fonction des ressources dont disposent ces opérateurs, on peut les regrouper en trois catégories :

- Les commerçants grossistes. Ils assurent la collecte du riz auprès des producteurs et l'approvisionnement des marchés terminaux urbains. Certains de ces acteurs interviennent dans l'importation du riz. Ces acteurs disposent de capacités de stockage de plus de 500 tonnes de riz.
- Les commerçants demi-grossistes. Ils assurent l'écoulement courant de volumes de riz plus réduits. Ils s'approvisionnent le plus souvent auprès des grossistes. Leurs capacités de stockage peuvent varier entre 100 à 150 tonnes de riz.
- Les commerçants détaillants. Ils jouent un rôle dans l'approvisionnement de proximité des consommateurs et mettent à leur disposition les quantités et qualité de riz souhaitées.
- Les consommateurs. Ils interviennent dans l'utilisation finale du riz. Ils sont constitués des ménages, des restaurants, des cafétérias, etc.

Dans le cadre de cette stratégie il serait souhaitable de considérer une interprofession dans la filière riz constituée d'agréateurs. Ces acteurs, capables de d'investir en amont dans la production, la transformation, le stockage et la distribution, seront essentiels dans la mise en œuvre de cette SNDR

- Renforcer les capacités des femmes sur l'amélioration de la qualité, le packaging et la commercialisation ;
- Appuyer les femmes rurales en petit équipement et matériels de transformation de primaire du riz et ses dérivés (gâteaux, biscuits, etc. ;
- Développer les services de transport et de vente (kiosque) à l'endroit des jeunes et faciliter le circuit d'approvisionnement des d'unités ;
- Mettre en place une base des données et alimenter le système d'information de marchés et les observatoires sur la filière riz ;
- Améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales.

Outre la fourniture de semences de base, ces institutions de recherche seront fortement sollicitées dans le cadre de cette stratégie pour :

- (i) la mise à disposition de variété à haut rendement et des itinéraires techniques adaptées,
- (ii) la détermination de la dose de fertilisants minéraux selon la situation pédologique de chaque zone de production.

L'objectif sera d'atteindre, dans les limites raisonnables, le potentiel de production des variétés qui seront vulgarisées. Pour ce faire, des Projets et/ou programmes en rapport aux notes conceptuelles de cette stratégie seront élaborés en accord avec l'ensemble des acteurs de la filière en vue d'identifier les options de recherche développement adaptées aux objectifs d'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Figure n°2 : Principaux bassins rizicoles en République centrafricaine.

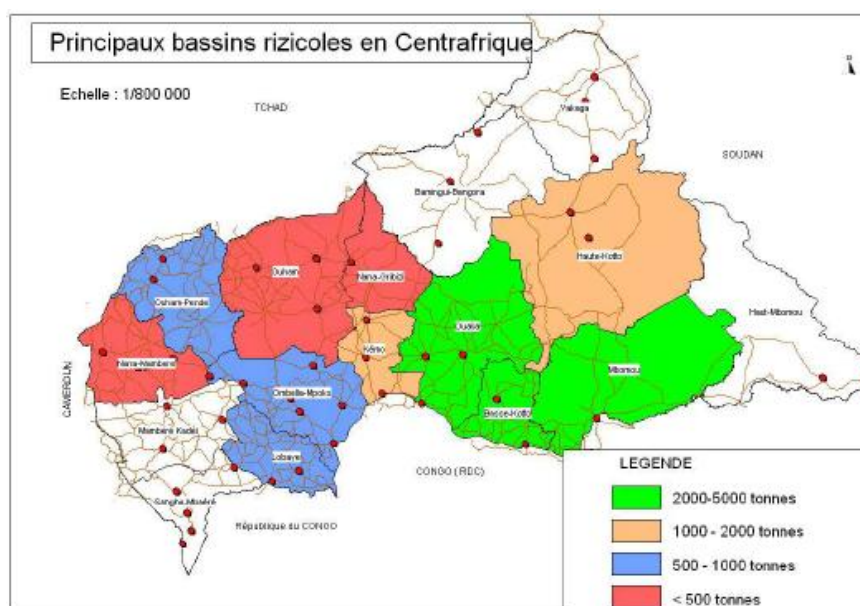
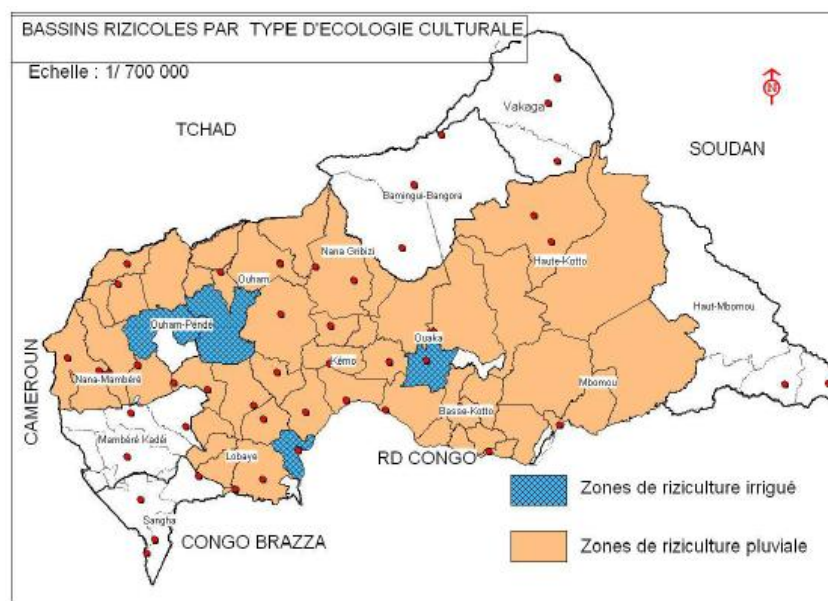


Figure n°3 : Répartition des bassins rizicoles par type d'écologie culturelle



CHAPITRE 6. DEFIS ET OPPORTUNITES LIES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

En dépit du fort potentiel agroécologique, historiquement la RCA est un petit producteur de riz en Afrique Centrale. Bien que la RCA dispose de potentiel énorme en riziculture, beaucoup de défis restent à relever pour promouvoir cette culture qui peut générer des valeurs ajoutées intéressantes et contribuer à l'amélioration des indicateurs macroéconomiques du pays.

6.1 Défis selon les différents maillons de la chaîne de valeurs

Les défis à relever pour le développement de la filière rizicole en RCA sont principalement ceux qui posent au secteur de développement rural et de la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit notamment de : (i) améliorer le système de production ; (ii) promouvoir la transformation (iii) assurer le renforcement des capacités des acteurs ; (iv) améliorer la compétitivité de la filière.

6.1.1 Défis lié à l'amélioration du système de production

En ce qui concerne la production, les défis sont : l'accessibilité et l'aménagement des terres, la vulgarisation à l'échelle nationale des bonnes pratiques culturales, l'accès aux intrants de qualité, la planification plus équilibrée de la valorisation des différentes écologies dans le souci d'une plus grande résilience des systèmes de production et la clarification du statut des terres aménagées en bas-fonds.

6.1.2 Défis liés à la promotion de la transformation

La transformation crée un marché pour l'écoulement de la production. La mise en place des différents maillons de la chaîne de valeur de la filière riz, permet de créer un lien entre les différents acteurs depuis les producteurs en passant par les agrégateurs, les transformateurs et les distributeurs qui seront liés par des contrats de fourniture et/ou achat de la production. Il se met alors en place, une relation d'affaire entre ces différents acteurs permettant de générer de la richesse. On assiste alors à l'industrialisation de la filière qui apparaît comme une opportunité pour l'insertion du secteur privé.

6.1.3 Défis liés au renforcement de capacités des acteurs

Il s'agira dans un premier lieu de mettre en place les différents maillons de chaîne de valeur de la filière pour l'amélioration de la production et de la productivité. Pour chaque maillon de la chaîne de valeur, les principaux défis sont d'assurer le transfert des compétences requises aux acteurs de ces maillons et d'accompagner les acteurs à la valorisation desdites compétences dans leurs opérations quotidiennes.

6.1.4 Défis liés à la compétitivité de la filière

L'enjeu ici va dans deux sens : (i) mettre à la disponibilité des consommateurs, un riz de qualité à des prix comparables au riz importé et (ii) avoir un riz des prix plus ou moins comparables aux autres spéculations qui rentrent dans les habitudes alimentaires (manioc, maïs, sorgho).

6.2. Opportunités existantes dans la filière

Diverses opportunités méritent d’être saisies et valorisées pour le développement du riz en RCA. Elles concernent les domaines ci – après :

6.2.1 Importance des ressources écologiques

La RCA dispose d’importantes ressources agroécologiques pour le développement du riz. Les superficies jugées aptes à l’irrigation sont évaluées à environ 1,9 million ha. Cependant, ce potentiel n’est valorisé qu’à hauteur de 0,3%. Il est étroitement lié à l’évolution des systèmes de production. La valorisation de ces potentialités agroécologiques du pays pourrait permettre d’accroître le niveau de la production locale et d’améliorer la qualité du riz, d’augmenter l’offre et de recréer une proximité spatiale entre les zones de production et les centres de consommation de riz, de sécuriser la régularité des approvisionnements alimentaires des centres urbains, de diversifier les sources de revenus et d’améliorer le niveau de vie des producteurs de riz. Le développement de cette filière pourrait ainsi créer des emplois permanents en milieu rural par l’intermédiaire des segments de production et des opérations de transformation post-récoltes (transformation en farine ; fabrication de pain, de biscuits, de jus, etc.).

La valorisation du riz local est bien prise en compte dans les différents documents cadres de politiques agricoles et de programmes/projets de développement du secteur rural. Il s’agit entre autres : (i) de la Stratégie de Développement Rural, de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) ; (ii) du Programme national d’investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) ; (iii) du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) ; (vi) du Projet d’Appui à la Réhabilitation des Infrastructures Rurales (PARIR) en cours d’opérationnalisation. D’autres partenaires techniques et financiers ont formulé et mis en œuvre des projets qui prennent en compte la culture du riz. Il s’agit notamment : (i) du Projet d’Appui au Développement des Chaînes de valeurs dans les savanes (PADECAS), (ii) du Projet d’Appui à la Relance Agricole et au Développement de l’Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC), (iii) du Projet d’Appui à la Résilience et à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les préfectures de la Kémo et de la Ouaka (PARSENKO). Les actions préconisées consistaient à l’aménagement des terres, la maîtrise de l’eau, l’intensification des systèmes de production, l’accès aux marchés et l’amélioration du cadre de vie, le renforcement des capacités des producteurs et des services techniques d’appui, etc.

6.2.2 Accès au foncier

Quel que soit le mode de gestion du foncier, la terre n’est jamais considérée comme un facteur rare dans les différentes zones de production en RCA. Le type d’appropriation choisi (collectif ou individuel) ne reflète donc absolument pas la disponibilité en terre d’un village ou d’un groupe d’agriculteurs, mais indique plutôt la propension d’un village pour le travail collectif. La durée d’occupation moyenne des parcelles est de 3 à 5 ans, suivie d’une mise en jachère naturelle. La durée de la jachère est généralement longue afin de permettre la reconstitution de la fertilité des terres ainsi exploitées. Les espaces mis en jachère redeviennent alors généralement dans le patrimoine villageois et ne sont que rarement appropriés individuellement à l’exception des propriétaires d’attelage qui tendent à revenir plus

régulièrement et plus rapidement sur des terres qui, progressivement, présentent moins de souches et sont donc plus faciles à labourer en culture attelée.

6.2.3 Disponibilité des variétés améliorées du riz mises au point par la recherche

Dans le cadre du partenariat avec le Centre d’AfricaRice, des nouvelles variétés de riz Nerica et des technologies d’amélioration de la productivité et de la compétitivité du riz ont été introduite en milieu producteur. Ces variétés Nerica présentent de multiples avantages : précocité, résistance aux ravageurs et maladies, tolérance à la sécheresse et à la toxicité ferreuse, bon gout, etc.

En vue d’assurer un meilleur transfert des innovations auprès des producteurs, l’ICRA travaille en étroite collaboration avec l’ACDA, qui s’occupe de l’appui – conseil aux producteurs ainsi qu’aux différentes organisations non-gouvernementales intervenant dans le secteur agricole (Caritas, Coopi, Solidarités, Action contre la faim, etc...)

En partenariat avec les autres institutions de recherche nationale, régionale et internationale, l’ICRA a mis au point et introduit des variétés de riz améliorées et des techniques culturales innovantes pour accroître la productivité du riz. Plusieurs variétés améliorées ont été ainsi diffusées et adoptées par les producteurs (Cf. Tableau ci-dessous).

Tableau n°8 : Caractéristiques de quelques variétés de riz diffusées par la recherche

Variétés	Origines des semences	Système de culture	Rdt potentiel (t/ha)
TCS10	Mission de coopération chinoise	Irrigué	5-6
		Bas-fond inondé	3,5-4
		Pluvial	2,5-3
Variétés IRAT (318, 213, 216, 144, etc.)	ICRA	Pluvial	2,5-3
BG 90-2	ICRA	Bas-fond inondé	3-5
		Pluvial	2,5-3
Nerica L19, L24, L28,L60	Africa Rice	Irrigué	5-8
Nerica 7, 11, 13, 14	Africa Rice	Irrigué	3-4

6.2.4. Disponibilité des capacités humaines et institutionnelles

Dans les grands bassins de production du riz en Centrafrique (Ouaka ; Basse-Kotto ; Mbomou ; Ouham-Pendé ; Ombella-M’Poko), les producteurs possèdent une bonne expérience en matière de techniques de production du riz. Le pays dispose également d’une main-d’œuvre rurale importante et capable de soutenir le développement du riz. En effet, environ 60% des actifs du pays engagés dans les activités agricoles (RGPH, 2024).

Globalement, la RCA dispose de capacités humaines et institutionnelles assez suffisante pour intervenir dans le développement de la riziculture. Au niveau de la recherche, l’ICRA couvre

les différentes zones agroécologiques à travers son dispositif opérationnel de terrain constitué de centres régionaux polyvalents de recherche, de stations, de points d'appui expérimentaux et d'un réseau de recherche sur le riz.

Le dispositif d'appui – conseil de l'ACDA constitue un vaste réseau couvrant l'ensemble des régions du pays avec plus d'une centaine d'agents vulgarisateurs pouvant intervenir dans les actions de développement du riz. Globalement, l'ensemble de ce dispositif mérite d'être renforcé afin d'assurer un développement durable de la production rizicole en RCA.

CHAPITRE 7. DOMAINE PRIORITAIRES ET APPROCHES

Les priorités de la SNDR 2025 sont de quatre (4) ordres à savoir :

1. Le développement d'un secteur semencier en vue de rendre les semences sélectionnées de riz disponibles sur l'ensemble des zones de production ;
2. La réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées qui représentent des superficies importantes ;
3. L'appui à la transformation et à la mise au marché du riz local par un appui substantiel au secteur privé et la mise en place de contrats de partenariat entre les transformateurs commerçants, les producteurs du riz de consommation et les producteurs de semences ;
4. La mise en place d'un mécanisme de régulation et de sécurisation des prix au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz.

Au plan de l'approche, elle sera axée sur la prise en compte de l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz dans un cadre logique défini en trois composantes :

1. La mise en place d'un système durable de production de riz local comprenant l'appui technico-économique à la production pour les trois (3) systèmes de production ;
2. La mise en place d'un système de valorisation de la production locale comprenant l'appui à la transformation du paddy et l'appui à la promotion et à l'organisation de la distribution du riz local ;
3. La mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et opérationnel comprenant (i) l'organisation des opérateurs de la filière et (ii) la mise en place d'une interprofession.

CHAPITRE 8. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET RISQUE

8.1 Structure de gouvernance et de mise en œuvre

Nouvelle Structure de Gouvernance pour la SNDR avec un accent renforcé sur la Coordination

8.1.1 Cadre Global et Pilotage

La SNDR sera mise en œuvre en cohérence avec la Politique Générale Agricole et la RCPCA. La SNDR est ancrée dans le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui adopte une approche sectorielle.

8.1.2 Dispositif de Coordination

Pour renforcer la coordination, un dispositif intégré et unique sera mis en place pour toutes les actions du secteur agricole, respectant les orientations institutionnelles du DSRP. Ce dispositif sera basé sur les principes du Pacte national de partenariat pour la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

8.1.3 Maîtrise d'Ouvrage

Le MADR assurera la maîtrise d'ouvrage de la SNDR, avec la mise en œuvre à travers des projets et programmes portés par l'État, les organisations professionnelles agricoles, et les acteurs économiques privés, soutenus par les partenaires techniques et financiers.

8.1.4 Structure de Pilotage

a) Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage de la SNDR sera créé, sous la tutelle du MADR, et présidé par un représentant du MADR. Ce Comité sera chargé de :

- Définir et arrêter les orientations stratégiques.
- Assurer l'évaluation et le suivi technique des activités sur le terrain.

Le Comité sera composé de représentants des :

- Ministères concernés (Agriculture, Finances, Plan, Commerce).
- Structures d'appui (organismes rattachés, recherche, vulgarisation, ONG).
- Organisations de producteurs (groupements de riziculteurs, transformateurs).
- Partenaires au développement (FAO, PNUD, Banque Mondiale, FIDA, JICA, etc.).

Un arrêté du MADR désignera les membres du Comité et fixera les modalités d'application et de fonctionnement.

b) Coordonnateur National

Le Coordonnateur National, qui sera le Point Focal du TF CARD, dirigera la coordination des activités de la SNDR. Elle sera appuyée par le TF qui jouera un rôle consultatif et opérationnel.

c) Task Force Riz (TF)

Le TF agira en tant que structure opérationnelle de coordination et devra être composée des représentants :

- du MADR ;
- des organisations de producteurs ;
- du secteur privé ; et
- des PTF.

Le TF assurera la cohésion et la synergie entre les différents acteurs de la filière riz.

Pour pallier les faiblesses de la coordination, des mesures spécifiques seront introduites, notamment :

- Des réunions de coordination régulières entre les différents niveaux de gouvernance.
- Des outils de communication et de gestion de l'information modernes pour faciliter l'échange d'informations.
- Des mécanismes de retour d'information pour ajuster les stratégies en fonction des réalités du terrain.

d) Mécanismes de Suivi et Évaluation

Un système robuste de suivi et évaluation sera mis en place pour assurer une gestion efficace et transparente des activités de la SNDR. Les rapports seront consolidés à partir des données collectées par les structures déconcentrées et les comités régionaux.

Cette structure améliorée vise à assurer une coordination plus efficace et à renforcer l'intégration des différentes parties prenantes pour la réussite de la SNDR.

8.2 Risques et mesures d'atténuation

Tableau n°8 : Risques et Mesures d'Atténuation pour la Mise en Œuvre de la SNDR 2

Catégorie de Risque	Mesures d'Atténuation	Niveau de Risque
Stabilité sociopolitique et mauvaise gouvernance	- Promotion de la bonne gouvernance.	M
Insécurité civile	- Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité. - Promouvoir le dialogue social. - Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées.	M
Aléas climatiques et risques environnementaux	- Renforcer les systèmes d'information et d'alerte précoce. - Renforcer les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs au changement climatique.	M
Faible mobilisation des ressources financières	- Développer des stratégies de financement efficaces et durables tels que les PPP. - Diversifier les sources de financement.	M

Catégorie de Risque	Mesures d'Atténuation	Niveau de Risque
	- Mener une étude pour explorer les sources de financement innovantes possibles.	
Faible adhésion et non-appropriation des parties prenantes	- Disposer d'un plan de communication pour la diffusion de la SNDR II et son appropriation par toutes les parties prenantes. - Avoir une approche flexible pour la prise en compte des préoccupations des acteurs.	M
Non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants	- Rigueur dans le choix des vulgarisateurs - Un suivi rigoureux par des experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.	N
Recrudescence des maladies liées aux conditions sanitaires	- Partenariat avec le Ministère de la Santé pour promouvoir les mesures de prévention.	M

Légende :

- S : Sévère
- M : Modéré
- N : Négligeable

CONCLUSION

Avec la crise politico-militaire de 2013 – 2014, la mise en œuvre de la SNDR 1 n'a pas eu l'effet d'accroissement de la production rizicole escompté. Les interventions du plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA), ont orienté quelques actions agricoles prioritaires sur l'introduction de variétés de riz à haut rendement, appropriés pour les producteurs. La professionnalisation des producteurs faisant des coopératives agricoles des entreprises rurales formelles conformément au traité OHADA par la Chambre d'Agriculture et du Tourisme (CAT) en est une illustration.

Cependant, la tendance de la riziculture locale est marquée par un déclin de la production à l'exception de quelques activités autour des bassins rizicoles de Bozoum, Bambari et Sakai soutenus par le PAM et par la suite par le PADECAS et bientôt par le PARSANKO. Alors que la consommation de riz blanc mesurée en quantités importées par le pays est de l'ordre de 12 000 t/an, signe d'un marché de consommation en pleine croissance.

La SNDR 2025 qui vise à réduire les importations de riz blanc de 50% d'ici à 2030 devra (par rapport aux importations de 2023), pour ce faire, baser ses actions sur le potentiel des zones irriguées existantes avec des possibilités d'extension des anciens sites.

Il y a lieu de prévoir aussi l'accroissement de l'utilisation d'engrais minéral et organique de même que le renforcement en équipements de transformation et en capacités des riziculteurs.

Ainsi, le poids de la production évoluera de manière progressive pour atteindre les 34 000 T de paddy escomptés à l'horizon 2030.

Pour permettre cette relance, les domaines prioritaires de la SNDR1 ont été revus. Il s'agit :

1. du développement d'un secteur semencier en vue de rendre disponibles les semences améliorées de riz sur l'ensemble des zones de production ;
2. de la réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées qui représentent des superficies importantes ;
3. d'un appui à la transformation et à la mise au marché du riz local mais aussi un appui substantiel au secteur privé et la mise en place de contrats de partenariat entre les transformateurs - commerçants, les producteurs du riz de consommation et les producteurs de semences ;

La mise en œuvre de cette SNDR 2025 se fera à travers 3 projets rizicoles suivants :

- projet de développement semencier impliquant l'ICRA, ONASEM et les Producteurs de semences (PAPROSAR);
- projet d'Amélioration de la chaîne de valeurs et d'accès aux marchés (PACRAM);
- projet d'intensification de la riziculture par les aménagements des micros bassins hydroagricoles, la mécanisation et l'utilisation de l'engrais (PIRAM).

La coordination de la SNDR 2025 est placée sous la tutelle du MADR et travaillera en collaboration avec le conseil national du pacte agricole et alimentaire. Cette coordination aura le mandat de faciliter la mobilisation des ressources et le suivi évaluation du processus.

Synoptique de l'évaluation du Plan d'action de la SNDR (2025 – 2030)

[illegible]

			notamment le NERICA L19 et ORYLUX 6 - Production de 6 000 Kg des semences commerciales pour approvisionner les producteurs de riz dans les autres régions. - Pas d'acheteurs agréés de semences de riz et aucune l'organisation des marchés des semences de riz a été insuffisante et non coordonnée ni forma				
	Mise en place d'un dispositif approprié d'approvisionnement en intrants agricoles	- Redynamiser les segments approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires ; - Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des intrants agricoles ; - Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière sur les intrants agricoles ; - Appuyer la formation des producteurs en techniques de fabrication de fumures organiques ; - Mettre en place un système de crédit pour l'achat d'intrants agricoles.	- Absence d'un cadre qui régularise l'approvisionnement et la distribution des engrais - Seuls les projets acquièrent et mettent à la disposition des producteurs de riz des engrais et produits phyto Les engrais sont achetés - Entrepôts insuffisants et ne répondant pas aux normes - Pas d'infrastructures de traitement de conditionnement et de stockage des intrants agricoles - Les exonérations sont pratiquées sur demandes (des acteurs le plus souvent les projets)	10 000	Non adéquate et non évalué	Gouvernement ; FAO ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; secteur privé	Le privé et le plus souvent les organisations des OP qui font le groupage des produits rizicoles et en assurent la commercialisation sont confrontés aux problèmes de stockage et de conservation Le microfinance n'est pas impliqué dans les activités rizicoles

			- Formations des producteurs sur les fumures organiques ont effectuées - Absence de système de crédit pour l'achat des intrants				
	Renforcement des capacités d'irrigation d'investissements dans les technologies de maîtrise de l'eau et de maintien de l'environnement	- Identifier et répertorier le potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ; - Réhabiliter et renforcer les infrastructures d'irrigation des anciens périmètres rizicoles pour une meilleure valorisation des sites ; - Aménager les bas-fonds disposant des ressources appropriées ; - Renforcer les capacités des organisations des producteurs dans la gestion de l'eau des périmètres aménagés et dans l'exécution des travaux d'aménagements hydro-agricoles ; - Promouvoir la réalisation des ouvrages de retenues d'eaux et de maintien de la fertilité des sols avec l'approche participative.	- Etudes existante sur les bas-fonds et aménagements hydro agricoles (AFC, PRESIBALT, rapport, et levée topographiques) - Les Réhabilitation des anciens périmètres de Sakaï et de Bohoro sont en cours (superficies prévues 200 ha) par PADECAS - Les aménagements des bas-fonds ne sont pas encore amorcés - Pas de formation spécifique sur les technique gestion de l'eau des périmètres aménagés et dans l'exécution des travaux d'aménagements hydro-agricoles ; - Faible initiative	15 000		REPROSEM ; Groupement s paysans ; FAO ; Banque mondiale ; BAD ; PADECAS	-
Axe 2. Amélioration des capacités de transformation	Amélioration des technologies de transformation, conditionnement et	- Mettre en place des unités d'amélioration de la qualité du riz (petites rizeries ; batteuses ; épierreuses) au niveau des zones de production ; - Renforcer les capacités en techniques de transformation des produits à base de riz	- Une vingtaine de petite décortiqueuse du type Engelberg ont été distribuées par la FAO dans le cadre du programme de coopération technique (TCP/CAF/3301) en			Gouvernement FAO ; CFC ; UE ; REPROSEM	- Les décortiqueuses de type Engelberg ont un rendement à faible et le taux de brisure élevées - Les décortiqueuses de type Engelberg ont un rendement à faible et le taux de brisure élevé

post-récoltes et de la chaîne de valeur	stockage des produits à base de riz	(biscuits ; gâteaux ; sirop ; boissons ; crêpes ; autres pâtisseries ; etc.) pour une meilleure valorisation du riz et une amélioration de revenus des acteurs ; - Construire des infrastructures communautaires de base pour assurer une meilleure conservation du riz et des produits transformés (aires de séchage ; magasins de stockage) ; - Promouvoir l'implication des opérateurs privés pour prendre en charge les activités de transformation, de conservation et de stockage - Mettre en place un mécanisme d'octroi de crédit aux acteurs pour faciliter l'acquisition de ces unités d'amélioration de la chaîne de valeur du riz ;	milieu producteur ; - 02 mini rizerie à chaîne complètes a été installées à Sakaï et Bambari pour les transformations et améliorer la compétitivité du riz ; - Dizaine d jeunes formés comme meuniers pour gérer les unités - 30 formateurs des formateurs en technologie post-récolte de riz et plus de 150 acteurs dont 80% de femmes sont formés sur la transformation de riz en produits dérivés : gâteaux, lait, biscuits, etc) - Aucune infrastructure communautaire dédiée de base pour assurer une meilleure conservation du riz et des produits transformés (aires de séchage ; magasins de stockage) - Cogestion des 02 mini – rizerie avec un opérateur économique qui a signé un contrat de rachat de riz blanc avec les OP (présupposés bénéficiaires des machines) - Effort dans la sensibilisation pour la	10 000	160 000 000 FCFA		- Mauvaise gestion des installations ainsi que des pièces de rechange : accaparement des équipements par les OP au vu de la lenteur du Gouvernement a procédé officiellement à la cession au niveau de Sakaï - Installations vandalisées à Bambari - Modèle cogestion des mini rizerie mal appropriée par fonctionné (l'Opérateur économique a plus profité que les producteurs) - Les institutions de micro finances étaient réticentes faute d'existence de plans d'affaires pertinents et viables
--	--	--	---	--------	---------------------	--	---

			mise en relation des acteurs de du secteur rizicole avec les microfinances				
Axe 3. Renforcement des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés	Amélioration des capacités de commercialisation et d'accès aux marchés	– Mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées du riz et des produits à base de riz ; – Développer les systèmes d'information de marchés et les observatoires sur la filière riz ; – Appuyer l'organisation de la commercialisation primaire du riz et ses dérivés ; – Améliorer les conditions d'accès aux marchés par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ;	- Non entamé - Pas de système d'information sur les marchés de riz (base des données spécifiques au riz n'est pas constituée) - Appui au développement de la chaîne de valeur riz est encours	8 000		Gouv. ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ; BADEA ; BID ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES	
		– Renforcer les capacités d'analyses qualité des laboratoires ; – Favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau régional.	- Depuis 2019, ONASEM est opérationnel et assure le contrôle et la certification des semences - 04 principaux laboratoires ont contribué à assurer la qualité des produits dans le domaine rizicole : ONASEM, ICRA, LasBAD et ORCCPA - Non maîtrise du flux d'échanges des produits au niveau régional		n.d	ONASEM ; ICRA ; LaSBAD ; ORCCPA ; DAD/ FIDA	
Axe 4. Appui institutionnel	Renforcement des capacités de la recherche à la	– Mettre à disposition des ressources nécessaires pour permettre à la structure de la recherche d'être plus	- Ressources très limitées pour les activités de recherche-développement ;			Gouvernement ; Banque mondiale ; FIDA ; BAD ;	Manque de coordination des ressources des ressources mises en place par les partenaires pour les activités similaires

adéquat aux acteurs de la filière	mise au point et diffusion des technologies innovantes et performantes	- opérationnelle ; - Développer et/ou introduire des variétés performantes de riz adaptées aux conditions agroécologiques du pays à travers des tests de sélection variétale participative et répondant aux besoins des consommateurs ; - Promouvoir les techniques de gestion intégrée de la riziculture adaptées (techniques de culture ; gestion des ravageurs et maladies ; etc.) aux différentes écologies de production ; - Promouvoir et diffuser les paquets technologiques de transformation mis au point par la recherche ; - Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la fertilité des sols des sites rizicoles.	- Absence de programme de recherche axé sur le riz à l'ICRA ; - Faible masse critique de chercheurs sur l'amélioration du riz : - pas de sélectionneurs riz - pas de spécialiste en phytopathologie et défenses des cultures - Insuffisance des technologies complémentaires pour promouvoir la gestion durable du riz - Faible niveau d'appropriation des paquets technologiques sur la transformation mis au point par les centres spécialisé (AfricaRice, IITA) - Absence de plan opérationnel pour la gestion de fertilité des sols dans les sites rizicoles	8 000	n.d	BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES	Former d'ici 2030 au moins 20 chercheurs niveau master et doctoral - Sélectionneurs - Agronomes systemes Biotechnologue - Entomologiste - Agro Pédologue
	Renforcement des capacités d'appui conseil auprès des riziculteurs	- Mobiliser les moyens adéquats à la réalisation des activités d'appui-conseil auprès des riziculteurs ; - Assurer le recyclage et/ou la formation des agents de la vulgarisation et des riziculteurs sur les itinéraires techniques de	- Appui conseil est renforcé avec le déploiement des agents vulgarisateur de l'ACDA sur le terrain dans les zones rizicoles - L'implication des Délégués technique (DT) pour le suivi de proximité	10 000		ACDA ; CREF ; FAO ; BID ; Banque Mondiale ;	Problématique de la motivation des DT après retrait des projets ou programme d'où il va falloir trouver un mécanisme financier ou bien de paiement de service de ces agents par les coopératives

	production du riz dans les différentes écologies ; - Concevoir et mettre en œuvre un plan d'appui-conseil et de formation ciblé et rapproché des riziculteurs ; - Assurer la formation des acteurs (producteurs ; transformateurs ; femmes ; etc.) sur les phases de récolte et post-récolte afin d'améliorer la qualité du riz paddy et blanchi ; - Former les acteurs sur les techniques simples de gestion d'une unité de production.	est facilitée par les projets - Pour l'instant l'appui conseil est gratuit et se fait par les agents de terrain payés par les projets (ce qui pose déjà un problème de durabilité avec le retrait de ceux-ci) - Les formations des acteurs sur les opérateurs de récolte et post-récolte sont insuffisantes et partiels. Elles n'ont pas suffisamment abordé l'aspect amélioration de la qualité du riz paddy et blanchi ; - La formation des acteurs sur les techniques la simples de gestion d'une unité de production. Reste embryonnaire		FIDA ; BAD ; BADEA ; CFC ; UE ; ONG ; PRAP ; PREVES		
Renforcement des capacités des acteurs et leurs organisations	- Appuyer l'émergence et la professionnalisation des organisations des acteurs pour assurer les fonctions d'approvisionnement en intrants, de gestion des opérations de production, de transformation et de commercialisation du riz et des produits de transformation à base de riz ; - Promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie pour une participation active au	- Amorce de la mise en place des Coopératives par filière dont les coopératives rizicoles avec l'appui de la CNOPEAF et la chambre d'agriculture et du Tourisme - Absence d'interprofession de la filière riz - Base des données non viabilisées et pas de système d'information adaptée à la filière riz - Partenariat informel	3 500	ACDA ; CREF ; ICRA ; ONG ; IMF ; PRAP ; PREVES	n.d	Créer et renforcer les capacités des sociétés coopératives en création pour professionnaliser le secteur et développer les chaînes de valeur

		développement et à la promotion du riz national ; – Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ; – Renforcer le partenariat entre les producteurs et les partenaires au développement (IMF ; ONG ; transformateurs ; commerçants).	basé sur la confiance et la loi de l'offre et de la demande. Pas de cadre de contractualisation entre les acteurs de la filière riz				
--	--	---	--	--	--	--	--